

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

The state of the s	Cadre réservé à l'autorité environnement	tale
Date de réception : 03/11/2021	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/11/2021	03/11/2021	2021 - 1799
	1. Intitulé du projet	AND THE PROPERTY OF THE PARTY O
Défindrement de percel	us boisées	
C		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	don's faut
2.1 reisonne physique	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	des) permonnaire(s)
Nom BIGOURIE	Prénom Jean M	1000
2.2 Personne morale		and the first of t
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne nabilitée à représenter la personne morale		
CS/SIRET 7539947	7500037 Forme juridic	6,1,15111
	Forme juridic	que Exploitant Involvaduel
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligate	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	and a container anniexe obligate	oire n°i
	uu des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard	des coults 1 HZ
47 0)	(Preciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9 + Q)		
No. of Contract of		
	4. Caractéristiques générales du projet	
Notice de mariel	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
rvalore do projer, y compris les eventu	els travaux de démolition	
Défrichense de par celle	es en notare de rol ma	suite à coupe rose s de colonisation et SARROVX 5° JULIEN.
D. U.		sur o coupe rose
Ven movine de pecas	en diprise et en com	s de colonisation
bresticie x. les como	NAPCERIDEC	1 6180244 65 7
son as com	ANDER THE S	EX SAKKOVX S DUCEN

oi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce

ulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Mise en culture (province) 4.3 Décrivez sommairement le projet → dessenchage et/on broyage de surface → ressemblement des rémanents → remise en culture

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

	irale devra etre jointe du(x) dossier	is) a determanentis).
Demonde d'autorisation	r de de finchement ((DDV)
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale de l'opératio	on - préciser les unités de mesure utilisées
Surface à définition: Lot 1: Lot 2: Lot 3:	urs caractéristiques	Valeur(s) 1,4065 ha 1,5600 ha 1,0800 ha 4,0465 ha
4.6 Localisation du projet		1 7,0703 na
Adresse et commune(s) d'implantation Lot 1: Percelles A mode et 37 19110 SARROUX ST SWIFN Lot 2: Percelles A mode et 34 19200 MARGERIDES Lot 3: Parcelle A mode 378 19200 MARGERIDES	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b' et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' "
Joi	gnez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été autori 	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d' les ojet et	e existant? Oui Non Dui Non Dui Non Dui Non Dui

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		ĮŠ.	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	The Real Property of the Prope
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	1 2 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		Q	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ŕ	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		义	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		②	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		风	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		风	
Dans une zone de répartition des eaux ?		囟	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ø	
Dans un site inscrit ?		A	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		R	
D'un site classé ?		Ø	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		Q	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		A	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\$	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		Ø	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		ß	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Q	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	ĮŽĮ.		Consommation d'espaces forestins au profit des espaces agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Ø	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		Ø	
2 2	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Q Q	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		Ø	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Z 8	

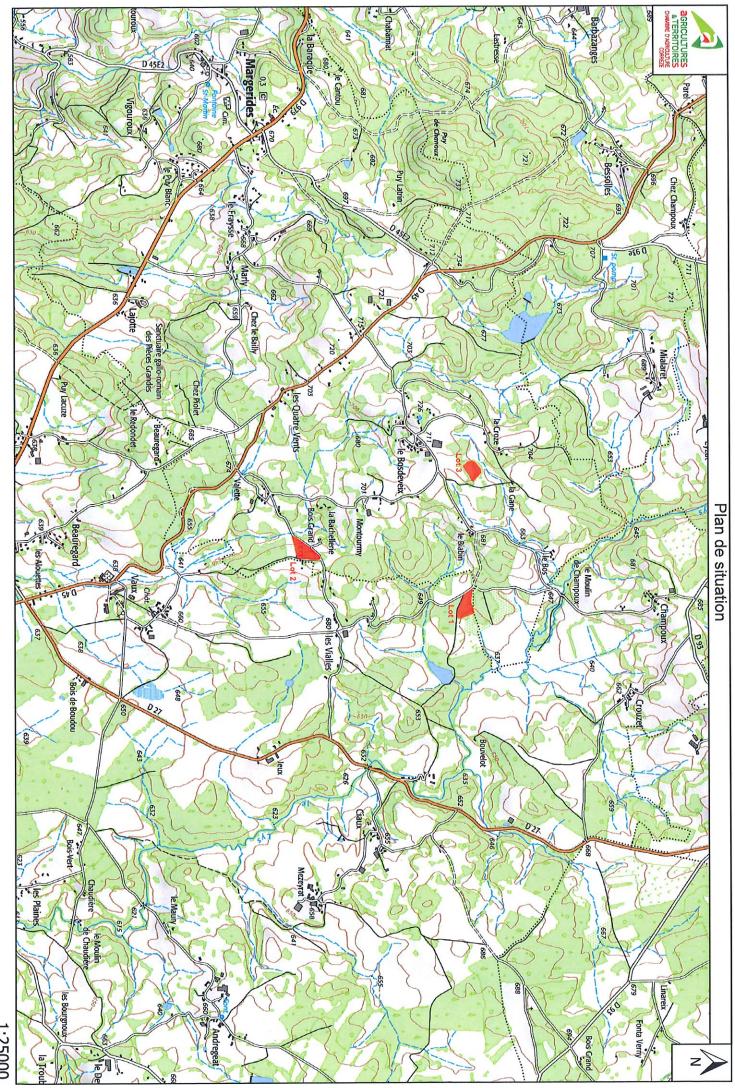
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	垃圾	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Q Q	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Q Q	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	②.	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	卤	7 2 3 5
	Engendre-t-il des effluents ?	Q	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Д	

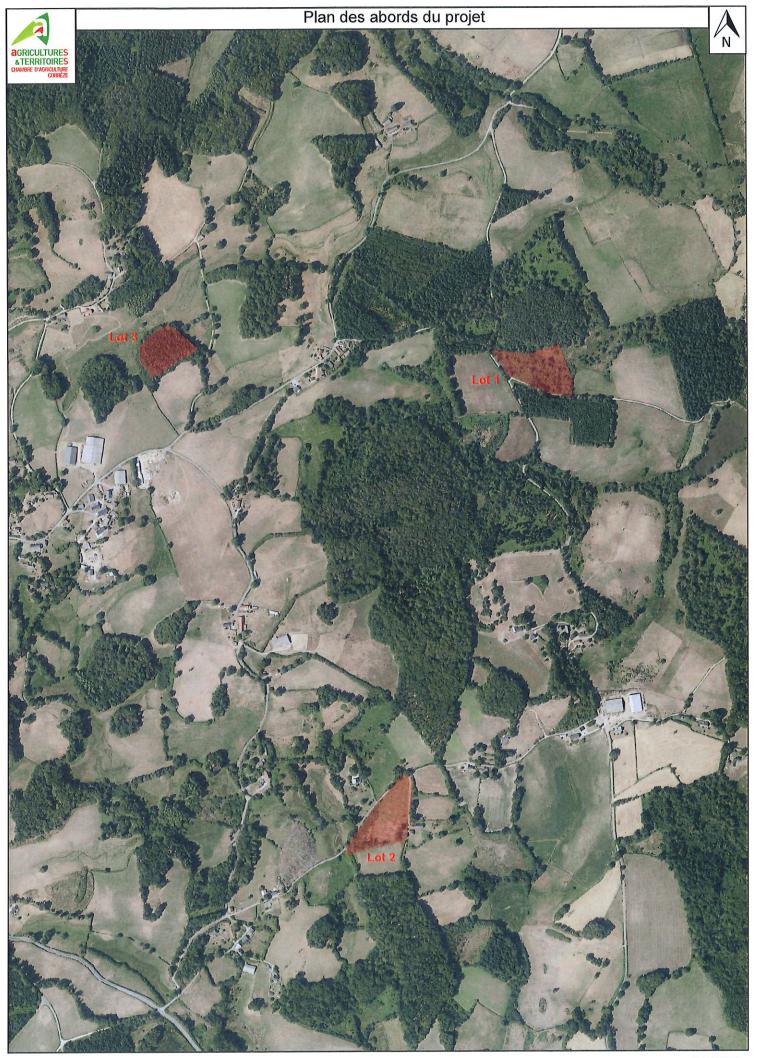
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	风		Augmentation de la surface agricole des secteurs.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident s ? Non A Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
			NATURE OF THE PARTY OF THE PART	
6.3 Les incide	ences du projet identi Non Si oui, déc			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
>				

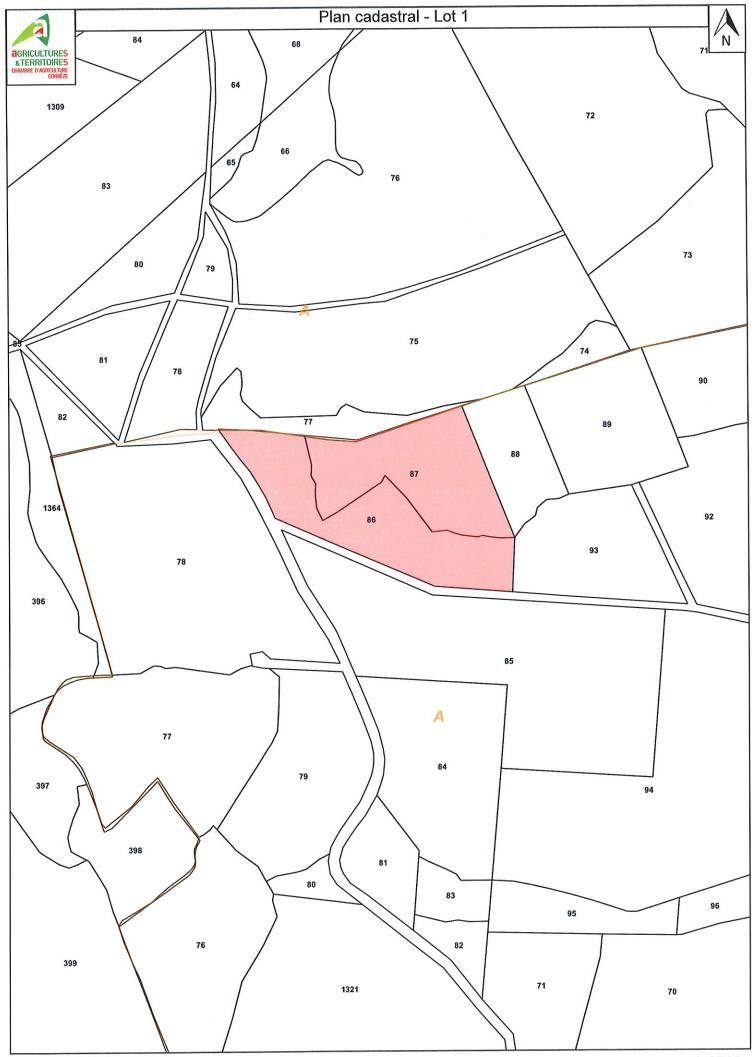
(
	5.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de jo une annexe traitant de ces éléments) :	effets indre
	Projet de défindement en vue de maintain des prairies utilisées pour une production ovine très extensive.	
100		
A	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat	
е	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	The mallargit on minerain de malion de lum d'évaluation données	
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Il n'apparail pos necessaire de réaliser ce ligne d'évolucion pour ce projet de faible souface sous impact réal sur l'environnement.	
	projet de faite suifice suis impact reel du t'environnement.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
8	.1 Annexes obligatoires	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 /// paut s'agir.	0
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises.	Z
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	0
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al. 6° al. bl. et el.	Z
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'anneye à l'article R. 122 2 du	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé:	Z
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), lo cl cl di	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), lo°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes. à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les cangux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan deva préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les cangux, plans d'eau et cours	

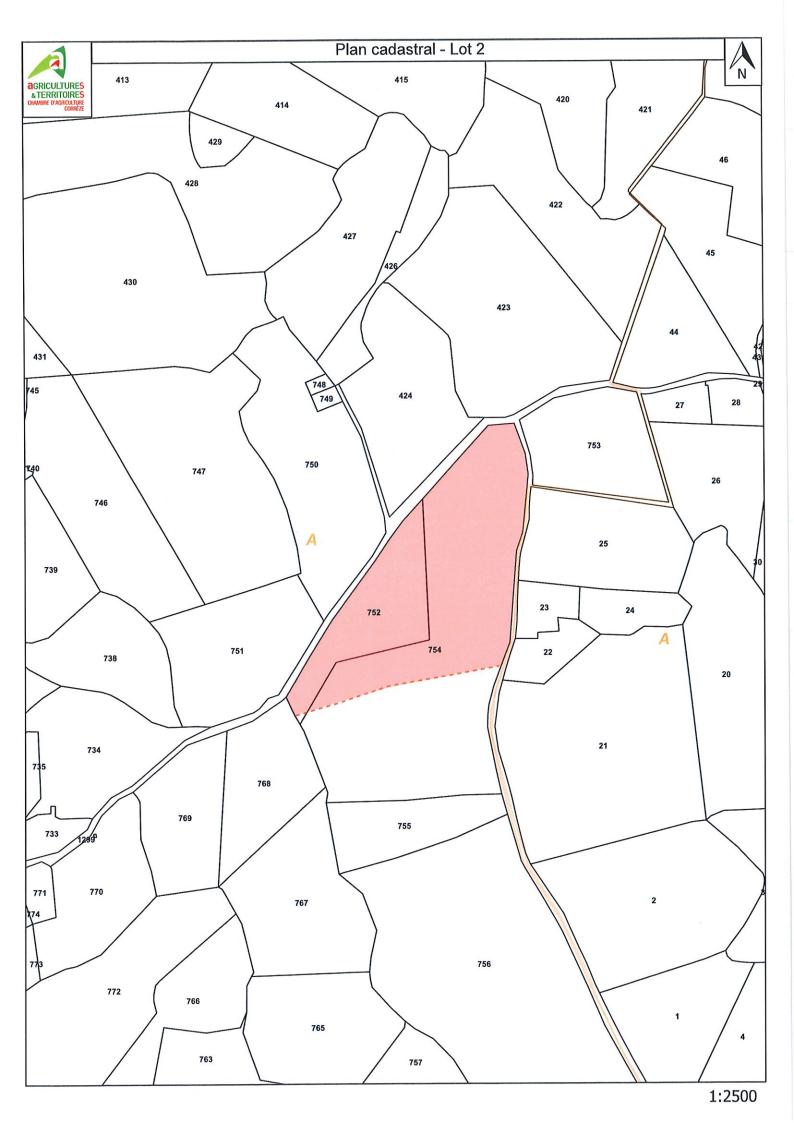
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à MARGERIDES le, 2 Novembre 2021 Signature

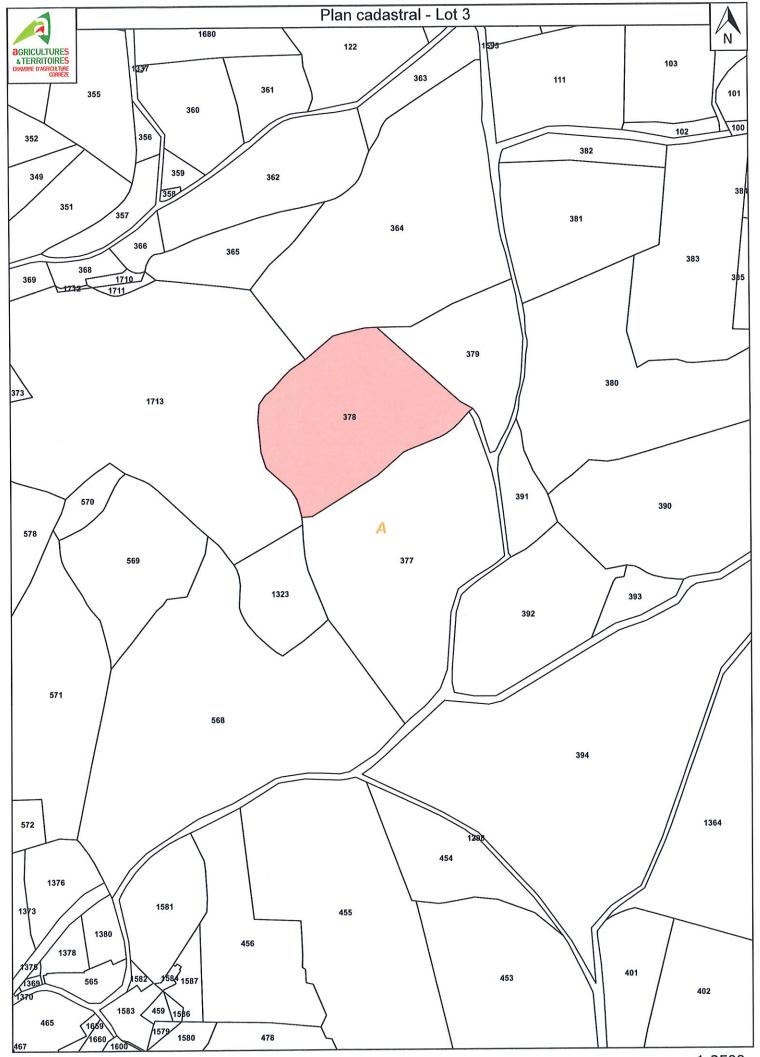
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire













Photographies date des clichés : 19/10/2021









